

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06140034

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 31 AOUT 2006

31 AOUT 2006
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0881948546

Dénomination

(en entier) : **HOLDING DELSAUX**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 7700 Mouscron, Rue Achille Debacker, 39

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire associé Ludovic DU FAUX à Mouscron en date du onze août deux mille six enregistré trois rôles, un renvoi à Mouscron 1, le vingt et un août deux mille six, volume 315, folio 63, case 6. Reçu : vingt-cinq euros (25,00 €). Le Receveur (signé) a.i. N SOL

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « HOLDING DELSAUX » ayant son siège à 7700 MOUSCRON, Rue Achille Debacker, 39 a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Rapports

L'assemblée prend connaissance successivement du rapport du conseil de gérance établi en date du sept juillet deux mille six et du rapport du réviseur d'entreprise, monsieur Guy Faingnaert, demeurant à 7700 Mouscron, Clos du Maubourget, 5, établi en date du treize juillet deux mille six sur l'apport en nature

Les conclusions du réviseur d'entreprise quant à l'apport en nature s'énoncent comme suit :

« Je soussigné, Guy Faingnaert, atteste au terme de mes travaux de contrôle que :

a) l'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature et que l'organe de gestion de la société est responsable de l'évaluation des biens apportés ainsi que la détermination du nombre de parts à émettre en contrepartie de l'apport en nature.

b) la description de chaque apport répond à des conditions normales de précision et de clarté

c) les modes d'évaluation arrêtés par les parties s'inspirent des normes généralement admises comme raisonnable en la matière, et conduisent en, ce qui concerne l'apport en nature, à des valeurs d'apport qui correspondent au moins au nombre et au pair comptable des parts à émettre en contrepartie, en sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

En contrepartie de l'apport en nature d'une valeur de huit cent vingt-neuf mille neuf cent vingt euros (829.920,00 EUR) consistant en sept cent nonante-huit (798) actions d'une valeur chacune de mille quarante euros (1.040,00 EUR) de la société anonyme « Cartonnages Delsaux », les deux apporteurs reçoivent chacun quatre mille cent quarante-neuf (4.149) parts sociales au pair comptable de cent euros (100,00 EUR) et un solde de soixante euros (60,00 EUR) au crédit de leur compte courant.

Enfin, je n'ai pas eu connaissance d'événements postérieurs à la date à laquelle l'apport est effectué qui devrait modifier les conclusions du présent rapport. Je crois utile de rappeler que ma mission ne consiste pas à me prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.

Fait à Mouscron le treize juillet deux mille six »

Un exemplaire de ces deux rapports sera déposé, en même temps qu'une expédition du présent acte, au greffe du Tribunal de Commerce de Tournai.

Première résolution.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt-neuf mille huit cent euros (829.800,00 EUR) pour le porter de dix-huit mille six cent euros (18.600,00 EUR) à huit cent quarante-huit mille quatre cent euros (848.400,00 EUR), par création de huit mille deux cent nonante-huit (8.298) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer en rémunération d'un apport d'actions.

Ces huit mille deux cent nonante-huit (8 298) parts sociales nouvelles sont identiques aux cent quatre-vingt-six (186) parts sociales existantes et ont droit de jouissance à compter de la date de l'augmentation de capital

APPORTS

Et immédiatement, il est apporté sept cent nonante huit (798) actions de la société anonyme « Cartonnages Delsaux », ayant son siège à 7700 Mouscron, Rue Achille Debacker, 39 (Registre des personnes morales de Tournai numéro 401.231.293) pour une valeur d'apport de huit cent vingt-neuf mille neuf cent vingt euros (829 920,00 EUR)

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

REMUNERATION

Ces apports en nature sont rémunérés en parts sociales à concurrence de quatre cent quatorze mille neuf cent euros (414.900,00 EUR) pour chaque apporteur et donnent pour le surplus naissance à une créance en compte-courant dans le chef de chaque apporteur vis-à-vis de la société d'un montant de soixante euros (60 EUR).

En rémunération des apports en nature qui précèdent, il est donc attribué huit mille deux cent nonante huit (8.298) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rectifier une erreur matérielle consistant dans le renvoi à l'article 559 du Code des sociétés dans l'article 3 des statuts en remplaçant ce renvoi par un renvoi à l'article 287 du Code des sociétés qui s'applique aux sociétés privées à responsabilité limitée

Troisième résolution.

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit pour les adapter aux décisions prises:

Article 3 . Dans le texte de cet article, les mots « de l'article 559 » sont remplacés par les mots « de l'article 287 ».

Article 5 . Le texte de cet article est remplacé par le texte suivant :

« Le capital est fixé à huit cent quarante-huit mille quatre cent euros (848.400,00 EUR), représenté par huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre (8 484) parts sociales sans valeur nominale, représentant chacune un/huit mille quatre cent quatre-vingt-quatrième (1/8.484ième) de l'avoir social.»

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire associé, Ludovic DU FAUX

Déposées en même temps :

- l'expédition de l'acte d'augmentation de capital ;
- rapport du collège de gestion relatif à l'apport en nature ;
- rapport du Réviseur d'entreprises relatif à l'apport en nature ;
- texte coordonné des statuts